



HAL
open science

Les PNR, un laboratoire pour l'éducation au territoire

Daniel Dürr

► **To cite this version:**

Daniel Dürr. Les PNR, un laboratoire pour l'éducation au territoire. CIST2023 - Apprendre des territoires / Enseigner les territoires, Collège international des sciences territoriales (CIST), Nov 2023, Aubervilliers, Campus Condorcet, centre des Colloques, France. pp.391-394. hal-04426639

HAL Id: hal-04426639

<https://hal.science/hal-04426639v1>

Submitted on 30 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Les PNR, un laboratoire pour l'éducation au territoire

AUTEUR

Daniel DÜRR

RÉSUMÉ

Notre contribution se propose d'étudier le rôle particulier que jouent les parcs naturels régionaux (PNR) en matière d'éducation au territoire. La particularité de cette activité vient essentiellement du fait qu'elle est intimement liée aux autres missions dévolues aux PNR, qui comprennent l'animation, le développement et la protection des espaces concernés¹. Ainsi, nous pouvons identifier plusieurs grandes tendances caractéristiques de cette politique dans les parcs : l'éducation au territoire comme un atout pour la protection de l'environnement ; l'éducation au territoire comme un moyen pour accéder à l'écocitoyenneté ; l'éducation au territoire comme un enjeu local, c'est-à-dire une façon d'affirmer l'adhésion au territoire ; l'éducation au territoire comme une voie qui permet le partenariat entre les acteurs (publics et privés) locaux.

MOTS CLÉS

éducation, territoire, écocitoyenneté, PNR, environnement, partenariat

Regional Natural Parks, a Laboratory to Encourage Environmental Education over the Territory

SUMMARY

This analysis emphasises the specific role that the RNPs play in terms of environmental education over the territory. The particularity of this activity comes essentially from its links with the other missions of the RNPs: educational activity, development, environmentally-friendly awareness process and action. Thus several major trends for this environmental education policy over the territory can be stated: as an asset to develop environmentally-friendly behaviour to preserve the environment; as a means to ensure eco-citizenship; as a local issue (a way of asserting territory awareness and environmental integrity); as a way to allow partnership between private and public actors within the RNPs (local actors).

KEYWORDS

Éducation, Territory, Eco-Citizenship, RNPs, Environment, Partnership

Dans les PNR, l'éducation au territoire est une des cinq missions prévues au Code de l'environnement (art. R 333-1, 4°). Ce rôle pédagogique, voulu dès l'origine par l'État, est constitutif de leur identité : « Nous devons la paternité de l'éducation au territoire aux Parcs Naturels Régionaux, premières intercommunalités à conjuguer politique de protection et politique éducative » (Dussaux, 2019). Il s'exprime de façon prépondérante à l'égard des individus qui vivent dans le parc ou à sa périphérie et des partenaires scientifiques et économiques du territoire : « La capacité des parcs à transformer potentiellement toute mission opérationnelle en orientations éducatives ou en apprentissage de terrain pour tout type de publics et à concevoir, autoproduire ou disperser des messages pédagogiques très diversifiés sont deux de leurs spécificités » (Lajarge & Pisot, 2017).

Dans chaque parc, le conseil scientifique (CS, quand il existe) est appelé à participer à l'élaboration du programme d'éducation au territoire. Cela doit lui permettre d'affirmer à la fois son ancrage dans le parc, sa connaissance scientifique des milieux, sa bonne perception des enjeux territoriaux, la maîtrise de son rôle pédagogique et sa parfaite intégration dans les rouages de fonctionnement du parc. En effet, l'élaboration du programme ne relèvera pas de sa seule responsabilité et la conduite de ce programme, bien souvent, lui échappera.

Assez librement, nous proposons quelques réflexions et remarques sur ce que peuvent être l'intérêt et la portée d'un tel programme à l'intérieur d'un parc (pour l'institution « parc », pour ses habitants, pour son territoire et pour certains de ses partenaires).

Pour illustrer ce propos, nous retiendrons l'exemple du PNR Pilat. Parmi les PNR français, le parc du Pilat présente quelques spécificités : plus que d'autres, il est un parc essentiellement périurbain. Cette caractéristique géographique se traduit par le grand nombre des « villes-portes » qui entourent le territoire labellisé « parc ».

Nous essayons ici de montrer dans quelle mesure la politique d'éducation au territoire peut être un outil d'innovation, d'expérimentation pour un PNR, répondant ainsi à l'une des missions attribuées par le Code de l'environnement².

ÉDUCATION AU TERRITOIRE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Largement pratiquée devant des publics le plus souvent scolaires (mais pas exclusivement), l'éducation au territoire s'adresse aux « adultes de demain » (les habitants d'un parc ou de sa périphérie qui seront adultes dans dix ou quinze ans). En cela, elle

¹ Voir sur ce point les dispositions de l'art. R331-1-4° du Code de l'environnement.

² « Un parc naturel régional a pour objet : [...] 5° De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires [...] et de contribuer à des programmes de recherche » (art. R 333-1 du Code de l'environnement).

s'inscrit dans les objectifs de la protection de l'environnement en direction des générations futures. C'en est une « déclinaison territoriale », une façon d'agir localement pour répondre à des problèmes globaux, planétaires.

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants » (Berry, 1971). Cette phrase, qui fait référence aux notions de conscience et de responsabilité – individuelle et collective – a une portée éducative considérable.

Par ailleurs, les PNR peuvent être considérés en référence à une conception extensive de l'intérêt général, qui « est regardé à bon droit comme la pierre angulaire de l'action publique, dont il détermine la finalité et fonde la légitimité »³. Dans la doctrine du droit public français, le contenu et les limites de celui-ci fluctuent selon les lieux et les époques⁴, au contraire de la protection de l'environnement. L'éducation au territoire suppose une ouverture sur cette forme d'universalité. Par ses références historiques et ses effets à long terme, elle permet aussi l'établissement de ce conduit temporel entre le passé et l'avenir.

ÉDUCATION AU TERRITOIRE ET ÉCOCITOYENNETÉ

Pour toute participation active, intelligente, éclairée au territoire, la première étape est celle de l'information, de la connaissance, de l'éducation. Lors de la réunion des conseils scientifiques des PNR le 7 février 2023, nous avons notamment évoqué la science participative, la gouvernance transformative et l'intérêt de l'article 7 de la Charte constitutionnelle de l'environnement qui affirme (et qui lie) le droit à l'information et le droit à la participation pour ce qui concerne toute opération (notamment publique) ayant des incidences sur l'environnement⁵.

Sur ce sujet, on observe un mouvement de tension entre la dépendance aux savoirs scientifiques et techniques et le désir de participer à la décision publique. Les problèmes environnementaux sont toujours plus complexes et la population toujours plus concernée : elle est souvent prise à témoin par les médias, interrogée, sondée...

Toutes ces attentes ne peuvent être concrétisées qu'à partir d'un bon niveau d'éducation au territoire, qui devient la clé de la démocratie locale, qu'elle soit participative ou non. De cette façon, l'un des objectifs fondamentaux de l'éducation au territoire est de participer à la fabrique des citoyens locaux (et aussi des écocitoyens). Les différents modules prévus dans le cadre du programme d'éducation au territoire des PNR (et plus particulièrement du PNR Pilat sur lequel nous nous arrêterons) ont été conçus (par le parc et ses partenaires éducatifs) dans l'objectif d'éveiller chez les élèves cette écocitoyenneté. À charge pour eux d'éduquer *a posteriori* leurs parents, dans un intéressant renversement des rôles où les enseignés deviennent éducateurs.

ÉDUCATION AU TERRITOIRE : ADHÉSION OU REMISE EN CAUSE DU TERRITOIRE ?

Dans le PNR Pilat, le programme d'éducation au territoire est proposé aux enfants du territoire ainsi qu'à ceux des villes-portes (au nombre important de 17, c'est une particularité de ce parc). Il s'agit du seul programme de ce parc qui s'applique au-delà de son territoire *stricto sensu*, les élus locaux soulignant régulièrement tout l'intérêt à déterritorialiser une telle politique. Depuis longtemps, les responsables se posent des questions sur la portée et les enjeux des programmes d'éducation au territoire. Ainsi, D. Panossian constate « dans les années 2000, le parc [des caps et marais d'Opale] avait développé un programme ambitieux d'éducation au territoire destiné aux écoles. Cette action a rencontré un vif succès. Sa seule limite était de s'adresser exclusivement au public scolaire » (2019).

C'est un moyen pour le parc, à travers une politique publique (d'éducation), de sortir de son propre territoire, d'estomper les limites territoriales et peut-être même de remettre en cause ces limites (et la pertinence du découpage territorial⁶) susceptibles de constituer un frein à l'action publique (d'éducation et au-delà de protection de l'environnement, Dürr, 2018).

Ce programme s'adresse à des publics de profils sociogéographiques très différents (urbains, périurbains et ruraux). Il joue aussi un rôle social important pour les enfants provenant de milieux défavorisés, dont on sait qu'ils ont parfois beaucoup de difficultés à sortir de leur quartier. L'ouverture sur un territoire, à la fois si proche et si visuellement éloigné de celui de leur quotidien, constitue un enjeu pédagogique et humain déterminant. Ces enfants des villes pourront faire leur un espace de nature qui leur était jusqu'alors extérieur (parfois même interdit) : leur adhésion au territoire prendra d'abord la forme d'une appropriation.

Ce programme permet aussi un brassage des populations, souhaitable dans toute activité à vocation pédagogique.

Pour toutes ces raisons, le programme d'éducation au territoire participe à l'émergence et au renforcement d'un territoire partagé auquel sont susceptibles d'adhérer les populations locales, dès leur plus jeune âge. D'après Dumont (2017), « La confiance est la base du bon fonctionnement de la société. Elle conditionne non seulement la qualité de la vie sociale mais aussi la performance économique... Elle ne peut se construire que localement, par une accumulation d'interactions individuelles entre de "vrais gens", non par des décisions venues d'en haut, mais par une identification à son espace de vie ».

C'est aussi, plus directement, un programme d'ouverture au territoire (notamment pour les enfants vivant en milieu urbain)⁷.

3 Conseil d'État (CE), *Rapport public 1999, L'intérêt général*, EDCE n° 50, p. 245.

4 Sur ce sujet, le *Rapport public 1999* précité précise (p. 355) : « La plasticité est consubstantielle à l'idée d'intérêt général, qui peut évoluer en fonction des besoins sociaux à satisfaire et des nouveaux enjeux auxquels est confrontée la société ».

5 À la suite du pouvoir normatif, voir la position non équivoque du juge (CE Ass. 3 octobre 2008, commune d'Annecy).

6 Dans sa recherche sur le parc du Pilat, E. Kohlmann constate : « Le mélange de ces caractéristiques géomorphologiques et d'urbanisation en fait un territoire peu homogène en dehors des limites administrativement fixées dans le cadre du classement en tant que PNR » (2017).

7 Nous nous référons aux documents concernant l'éducation au territoire émanant de différents PNR (littérature grise), comme les 6 PNR de la région Grand Est, le PNR du Verdon, le PNR Lorraine, le PNR Ardennes et le PNR Pilat.

ÉDUCATION AU TERRITOIRE ET PARTENARIAT DES ACTEURS

La politique d'éducation au territoire permet, sous certaines conditions, de mobiliser des acteurs concernés soit par ce type d'activités (partenaires éducatifs), soit par le territoire (partenaires économiques et/ou sociaux). « Ce lien établi entre les établissements scolaires et les acteurs des territoires occasionne une rencontre entre une éducation formelle au patrimoine et une éducation non formelle » (Blanc-Maximin, 2021).

Au premier rang des partenaires éducatifs, on trouve évidemment les services compétents du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Sans leur mobilisation et sans leur implication auprès des enseignants du territoire, toute initiative paraît vouée à l'échec. Ils sont les correspondants officiels et indispensables pour tout projet pédagogique et leur appui aux programmes portés par les PNR est extrêmement précieux. En plus des personnels du rectorat (en général des conseillers pédagogiques), des acteurs scientifiques de terrain prennent en charge directement les pratiques d'éducation et réalisent le programme. Entre eux et le conseil scientifique du parc peuvent (et doivent) s'établir de fructueuses relations (individuelles et collectives). C'est un moyen d'établir sur le territoire des échanges scientifiques et pédagogiques appliqués. La pluridisciplinarité du CS et le partenariat qui se crée dans le cadre de la politique d'éducation au territoire doivent permettre d'atteindre les objectifs définis dans l'étude produite récemment par La fabrique écologique (2023) : « Vision de long terme, interaction entre le social et l'environnemental, coordination des échelles – locale, nationale, européenne – complexité et dialogue entre acteurs... ». Cela peut donner au CS un rôle beaucoup plus opérationnel, notamment vis-à-vis de la population du parc mais aussi une visibilité qui lui fait souvent cruellement défaut. Sur le territoire du PNR Pilat, ces partenaires scientifiques sont devenus des acteurs historiques – ils sont installés depuis longtemps et constituent une forme de para-administration du parc en matière éducative⁸ – et reconnus de la politique d'éducation au territoire. Les populations (du territoire du parc ou de sa périphérie) peuvent les solliciter dans le cadre des démarches scientifiques qu'ils mènent en dehors de leur partenariat avec le PNR. Ainsi, leurs activités « labellisées PNR » leur permettent de développer des activités qui leur sont propres.

Des acteurs économiques et/ou sociaux du territoire sont aussi susceptibles de s'associer à cette politique, même si c'est à l'heure actuelle assez peu fréquent. Des représentants du monde associatif, voire du monde économique plus traditionnel (par exemple dans le cadre de leur politique RSE⁹ ou d'une démarche éthique) peuvent être sensibles aux initiatives proposées par un parc en la matière. La politique d'éducation au territoire conduite par un PNR peut être aussi un moyen de rencontrer de nouveaux partenaires. Par exemple, sur le territoire du PNR Pilat, un club de football professionnel participe depuis quelques années¹⁰ au financement de la politique d'éducation au territoire. Pour ses responsables, cet engagement financier significatif fait sens dans les rapports que le club peut construire avec le territoire sur lequel il se produit. Cela entre dans une politique d'enracinement, de territorialisation de ce club ; c'est aussi un marqueur, un identifiant de sa place sur le territoire. Ne soyons pas dupes, c'est peut-être par ailleurs un outil de communication territoriale... En tout cas, un nouveau dialogue peut s'instaurer entre des acteurs qui jusqu'alors ne se côtoyaient pas à propos d'éducation au territoire.

Ces quelques réflexions montrent l'étendue des enjeux de la politique d'éducation au territoire. Sa réussite passe par une réelle volonté de ses promoteurs, un choix politique clairement assumé : elle nécessite des crédits constants sur une période longue – comme toute activité pédagogique, elle ne produit d'effets significatifs que sur le long terme. Elle s'accorde donc assez mal avec les échéances des différents calendriers électoraux ; on observe d'ailleurs que certains conseils régionaux ont tendance à se désengager financièrement de cette politique pour d'autres choix plus immédiatement porteurs. L'arrivée de financeurs privés pour ces activités est plus surprenante : révèle-t-elle une évolution des mentalités ? Permettra-t-elle aux PNR de développer de nouvelles stratégies éducatives ? Cette immixtion de nouveaux acteurs (associatifs, du secteur privé) peut contribuer à repenser la politique d'éducation au territoire.

S'éloignant du modèle unitaire et unificateur représenté par l'Éducation nationale, cette politique peut se diriger vers une approche territoriale fondée sur les particularités locales : « Les relations entre éducation et territoire constituent un puissant facteur de reconfiguration de la sphère éducative, en modifiant les modalités de contrôle et d'administration de l'action éducative. Tout se passe comme si on assistait au déclin relatif du monopole de l'Éducation nationale » (Ben Ayed, 2018).

Dans le cadre de cette politique d'éducation « sur mesure », « à la carte (géographique) », les PNR pourraient proposer un autre modèle pédagogique¹¹, envisager une nouvelle forme d'éducation populaire à l'instar de ce qu'ont initié, dans le passé, les maisons des jeunes et de la culture (MJC).

Pour finir, nous évoquerons le cas particulier, et nouveau pour le PNR Pilat, des aires terrestres éducatives¹².

RÉFÉRENCES

- Ben Ayed C., 2018, « Éducation et territoire. Retour sur un objet sociologique mal ajusté », *Les sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 51(1), p. 15-35 [doi.org/10.3917/lse.511.0015].
- Berry W., 1971, *The Unforeseen Wilderness: An Essay on Kentucky's Red River Gorge*, Lexington (KY), The University Press of Kentucky.
- Blanc-Maximin S., 2021, *Partenariats d'éducation au patrimoine entre professeurs et intervenants d'un PNR : de la compétence d'un collectif à une compétence collective*, London, ISTE OpenScience.

⁸ Cette évolution-transformation organique peut faire l'objet d'études.

⁹ Responsabilité sociétale des entreprises.

¹⁰ Ce club participe financièrement aussi à d'autres programmes du parc, mais de façon moins importante.

¹¹ Confirmant ainsi et mettant en pratique le rôle d'expérimentation qui leur est confié par le Code de l'environnement.

¹² D'après l'OFB (Office public de la biodiversité), « Une aire terrestre éducative est une zone de petite taille qui devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement pour des élèves du CM1 à la 3^e ».

Dumont G.-F., 2017, « Un programme pour des territoires français innovants », *Population et avenir*, n° 731.

Dürr D., 2018, « La protection par les territoires institués : une fausse bonne idée ? », in P. Billet (dir.), *Des petits oiseaux aux grands principes. Mélanges en hommage au professeur Jean Untermaier*, Le Kremlin-Bicêtre, Mare et Marin, p. 453.

Dussaux M., 2019, « L'éducation au territoire », in A. Barthes, J.-M. Lange & N. Tutiaux-Guillon (dir.), *Dictionnaire critique des enjeux et concepts des « éducations à »*, Paris, L'Harmattan, p. 238-243 [hal.science/hal-02010477].

Kohlmann E., 2017, « Gérer / aimer. Communication et nature dans le PNR du Pilat », *Questions de communication*, 32(2), p. 51-74 [doi.org/10.4000/questionsdecommunication.11432].

La Fabrique écologique, 2023, « Améliorer l'interaction entre la recherche et les décisions publiques en matière d'écologie ».

Lajarge R., Piset A., 2017, *Valeurs spécifiques de l'action des PNR*, Paris, FPNF.

Panossian D., 2019, « Transmettre le patrimoine comme un tout. Une initiative dans le PNR des caps et marais d'Opale », *Développement durable et territoires*, 10(1) [doi.org/10.4000/developpementdurable.13817].

L'AUTEUR

Daniel Dürr

Université Lumière Lyon 2

Conseil scientifique du PNR Pilat

daniel.durr@univ-lyon2.fr